



COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)

DECISION DU MAIRE

N°057 /2023- Marché de Travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la salle des fêtes – Attribution du lot n°5 A "Charpente métallique"

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1^e à 22^e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant la déclaration sans suite de la procédure de consultation du lot n°5-A « Charpente métallique » pour un motif d'intérêt général,

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de l'entreprise LAMPERTICO (01460 BEARD GEOVREISSIAT) pour un prix de 64 856.00 € HT, soit 77 827.20 € TTC.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et affichée à la Mairie.

Le 10 octobre 2023,

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20231010-LOT5A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Publication : 10/10/2023